

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Nouvel horaire de l'administration communale

A partir du lundi 15 août prochain, l'horaire de l'administration communale de Saint-Imier subira quelques changements en matinée. L'accès aux guichets sera réduit, mais il sera toujours possible de prendre rendez-vous en dehors des plages d'ouverture.

Durant les mois d'avril et de mai de cette année, l'agence AVS et le service social sont restés fermés durant trois matinées par semaine. Cette solution temporaire a permis de diminuer sensiblement les piles de dossiers en souffrance.

Fort de ce constat, la conférence des chefs de service a proposé de revoir l'horaire d'ouverture de l'ensemble de l'administration communale au public. Le Conseil municipal a approuvé la proposition dans sa séance du 28 juin dernier.

Ainsi, en plus du jeudi matin, les portes de l'administration resteront closes le mardi matin. Les trois autres jours, elles seront ouvertes de 09h00 (08h00 actuellement) à 11h30 (11h45 jusqu'à présent). Les après-midis ne subiront aucun changement.

Pour rappel, les guichets seront ouverts quotidiennement dès 14h00 et jusqu'à 17h00 du lundi au mercredi, jusqu'à 18h00 le jeudi et 16h00 le vendredi.

Tous les services seront accessibles par téléphone durant ces plages horaires, à l'exception des Services techniques qui pourront être joints quotidiennement dès 07h30 au plus tard. Par ailleurs, il sera toujours possible pour la population de prendre rendez-vous en dehors de ces heures, tant le matin que l'après-midi. (cm)

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, Thomas Owen s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux étapes essentielles ont jalonné sa demande de naturalisation. Le 15 juin 2021, le Conseil municipal de Saint-Imier lui a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Le 5 avril dernier, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de le compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ce nouveau concitoyen. (cm)

Saint-Imier, le 6 juillet 2022